

# Assistant-e en pharmacie CFC

Formation bilingue



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Ecole professionnelle commerciale EPC**  
**Kaufmännische Berufsfachschule KBS**

Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle DEEF  
Volkswirtschafts- und Berufsbildungsdirektion VWBD



---

## Index

---

Conditions.....	4
Durée de formation.....	4
Jours de cours.....	4
Frais.....	4
Répartition des branches.....	5
Formation en entreprise.....	5
Accès à la formation bilingue .....	6
Cours interentreprises .....	6
Conditions de promotion .....	6
Evaluation par l'école .....	7
Mesures pédagogiques d'appui .....	8
Recommandations aux parties contractantes.....	8
Procédure de qualification.....	9
Calcul des notes .....	10
Certificat.....	11
Formation continue .....	11

---

## Conditions

---

- > Un contrat d'apprentissage conclu
- > La personne en formation (PEF) est tenue de faire tout son possible pour assurer le succès de l'apprentissage.
- > Présence obligatoire aux cours professionnels

## Durée de formation

---

3 ans

## Jours de cours

---

- > Au cours des trois années d'apprentissage, les cours sont fréquentées pendant deux jours en première année et un jour en deuxième et troisième année.
- > A partir de la deuxième année d'apprentissage, il est possible de suivre des cours facultatifs. Ces cours ont lieu après la fin des cours.
- > Les PEF ont la possibilité de suivre des cours de soutien qui les aident à surmonter leurs difficultés scolaires. Ces cours ont lieu après la fin des cours, de 16h15 à 17h45.

## Frais

---

Les frais de matériel d'enseignement sont à la charge des élèves. Le montant forfaitaire (taxes de cours) pour tout autre matériel distribué aux cours de l'année s'élève annuellement à CHF 35.- pour les formations de 1 jour par semaine, à CHF 45.- pour les formations de 1½ à 2 jours par semaine.

---

## Répartition des branches

---

<b>Année d'apprentissage</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
DCO A**	3.5	1.5	1
DCO B	5	2	2
DCO C	1	1	1
DCO D	2	0	0
DCO E	0.5	0.5	0
Approfondissement DCO A & B	0	1	1
Langue étrangère (allemand)	1	1	1
Culture générale	3	3	3
Sport		Journée sportive	Journée sportive

\*\* Enseignement partiel dans la langue partenaire (allemand)

## Formation en entreprise

---

En cas de problème en entreprise, il faut s'adresser au Service de la formation professionnelle ou auprès de la Commission d'apprentissage (tél. 026 305 25 00).

---

## Accès à la formation bilingue

---

L'admission à la formation bilingue "Bili" demande un niveau de langue A2+ dans la langue partenaire. Lors de la journée d'accueil, toutes les PEF passent un test de langue. Les résultats servent de base à la recommandation (cours d'appui ou formation bilingue) de l'école aux personnes en formation.

La formation bilingue demande une participation d'au moins un semestre. Le retour dans une classe de langue maternelle allemande peut se faire au plus tard à la fin du deuxième semestre et uniquement à la fin de chaque semestre. Aucun changement n'est accepté au cours des deux dernières années de formation.

## Cours interentreprises

---

Les associations professionnelles organisent les 15 jours de cours interentreprises. Ces cours sont obligatoires et les notes sont reprises pour le calcul de la moyenne des examens finaux. Durant le dernier semestre de la formation professionnelle initiale, aucun cours interentreprises n'a lieu.

## Conditions de promotion

---

Il n'existe pas de promotion officielle, mais l'école professionnelle se réserve le droit d'émettre des recommandations.

---

## Evaluation par l'école

---

<b>Branches</b>	<b>Forme</b>	<b>Note de position</b>	<b>Note de branche</b>
DCO A*	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(5.0 + 4.5) 5	5
DCO B	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(4.0 + 4.5) 4.5	4.5
DCO C	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(5.0 + 4.5) 5	5
DCO D & DCO E	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(4.0 + 4.5) 4.5	4.5
Culture générale	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(4.0 + 4.5) 4.5	4.5
Moyenne			<b>4.5</b>

*\*la langue étrangère est comprise dans le domaine de compétence A et ne va pas être évaluée dans la procédure de qualification.*

- > La somme des notes semestrielles par domaine de connaissances professionnelles donne une note semestrielle globale.
- > La moyenne des 6 notes semestrielles donne la note d'expérience.
- > Les notes sont arrondies à la note entière ou à la demi-note.

---

## Mesures pédagogiques d'appui

En cas de difficultés scolaires majeures, la personne en formation peut participer à des mesures pédagogiques d'appui pour la/les branche-s concernée-s qui ont lieu le jeudi de 16h15 à 17h45.

## Recommandations aux parties contractantes

Une évaluation des compétences de la PEF après 8-10 semaines se fait comme détection précoce des jeunes en difficultés de formation. Par la suite une analyse des compétences se fait de chaque semestre.

Sur la base de la détection précoce, l'école professionnelle établit une appréciation globale et émet l'une des recommandations suivantes :

- > Poursuite de la formation professionnelle initiale
- > Poursuite de la formation professionnelle avec fréquentation des mesures pédagogiques d'appui
- > Poursuite de la formation professionnelle initiale et prolongement de sa durée
- > Résiliation du contrat d'apprentissage et conclusion d'un contrat d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale de deux ans d'assistant-e du commerce de détail
- > Résiliation du contrat d'apprentissage



## Procédure de qualification

Domaine de compétence (DCO)	1ère année		2ème année		3ème année	
	1er semestre	2ème semestre	3ème semestre	4ème semestre	5ème semestre	6ème semestre
DCO a	4.0	4.5	3.5	5.0	4.0	4.5
DCO b	2.5	5.0	5.5	4.5	4.0	4.5
DCO c	5.0	3.5	4.5	4.5	5.5	5.0
DCO d / e	4.0	4.0	4.5	--	--	--
<b>Moyenne par semestre, arrondie à la note entière ou à la demi-note, cette moyenne figure dans le bulletin de notes</b>	<b>4</b>	<b>4.5</b>	<b>4.5</b>	<b>4.5</b>	<b>4.5</b>	<b>4.5</b>
Culture générale (CG)*	1ère année		2ème année		3ème année*	
	1er semestre	2ème semestre	3ème semestre	4ème semestre	5ème semestre	6ème semestre
Langue & Communication	5.0	5.0	4.5	4.5	--	4.5
Société	4.0	3.5	3.5	4.0	--	4.5
<b>Moyenne par semestre, arrondie à la note entière ou à la demi-note, cette moyenne figure dans le bulletin de notes</b>	<b>4.5</b>	<b>4.5</b>	<b>4</b>	<b>4.5</b>	<b>--</b>	<b>4.5</b>

- > La moyenne des résultats des notes semestrielles donne la note d'expérience de l'école professionnelle
- > La pondération de la note globale se compose de : 20% culture générale, 20% note d'expérience (70% école prof. & 30% CIE), 40% TTP, 20% connaissances professionnelles

## Calcul des notes

- > Aucune note n'a de double pondération.
- > TTP d'une durée de 150 minutes.

<b>Domaines de compétences opérationnelles</b>	<b>Durée</b>	<b>Pondération</b>
Conseil et service à la clientèle (DCO A)	45 min	30%
Remise des médicaments et des articles d'hygiène et de soins sur prescription médicale (DCO B) Organisation et réalisation des tâches administratives (DCO E)	45 min	20%
Réalisation des examens et des actes médicaux (DCO C)	30 min	20%
Entretien professionnel (HKB A-E)	30 min	30%

- > Connaissances professionnelles écrites (Closed Book) d'une durée de 120 minutes.

<b>Domaines de compétences opérationnelles</b>	<b>Durée</b>	<b>Pondération</b>
Conseil et service à la clientèle (DCO A)	100 min	80%
Remise des médicaments et des articles d'hygiène et de soins sur prescription médicale (DCO B) Réalisation des examens et des actes médicaux (DCO C)		
Gestion des médicaments et des autres produits (DCO D) Organisation et réalisation des tâches administratives (DCO E)	20 min	20%

La culture générale se compose de trois domaines partiels : Note d'expérience, travail d'approfondissement et examen final, qui sont réglés au niveau cantonal.

---

## Certificat

---

La personne qui a réussi la procédure de qualification reçoit le certificat fédéral de capacité (CFC). Le certificat fédéral de capacité autorise ses titulaires à porter le titre légalement protégé d'assistant-e en pharmacie CFC.

Les PEF avec une formation bilingue obtiennent comme complément au CFC, une attestation cantonale basée sur une évaluation orale (effectuée durant le 6<sup>ème</sup> semestre).



## Formation continue

---

Avant ou après l'apprentissage, la maturité santé social post-CFC peut être suivie à l'EPAI Fribourg (<https://www.fr.ch/epai>).

Après l'obtention de la maturité santé sociale, possibilité de se présenter aux examens de la passerelle de la maturité professionnelle ou spécialisée aux hautes écoles universitaires (<https://www.fr.ch/s2/formation-et-ecoles/ecoles-secondaires-superieures/passerelle-maturite-professionnelle-maturite-specialisee-hautes-ecoles-universitaires-informations-et-inscription>).

Possibilité pour l'assistant-e en pharmacie de faire un brevet fédéral d'assistant-e de gestion en pharmacie (<https://www.romandieformation.ch/formation/commerce-vente/brevet-federal-assistante-gestion-pharmacie>) ou (<https://www.siu.ch/apotheken/pharma-betriebsassistent>).

pharmaSuisse ([www.pharmasuisse.ch](http://www.pharmasuisse.ch)) renseigne sur les possibilités de formation continue.

---

**Ecole professionnelle commerciale EPC**  
**Kaufmännische Berufsfachschule KBS**

Derrière-les-Remparts 1a, 1700 Fribourg

T +41 26 305 25 26, [www.fr.ch/epc](http://www.fr.ch/epc)

Etat 25.06.2024

6-1-2 GUI\_Pharma CFC Bili\_FR



Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle **DEEF**  
Volkswirtschafts- und Berufsbildungsdirektion **VWBD**

